

États financiers consolidés de

GOODFOOD MARKET CORP.

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

GOODFOOD MARKET CORP.

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers consolidés	
États consolidés de la situation financière	1
États consolidés du résultat net et du résultat global	2
États consolidés des variations des capitaux propres	3
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 34



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Goodfood Market Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Goodfood Market Corp. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité aux 31 août 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document intitulé « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes et dans le Rapport annuel à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu; et
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.

Montréal, Canada

Le 13 novembre 2019

GOODFOOD MARKET CORP.

États consolidés de la situation financière

31 août 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2019	2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		45 149 \$	24 453 \$
Montants à recevoir au titre des taxes de vente		2 012	1 657
Stocks	6	4 735	1 585
Autres actifs courants	7	839	204
		52 735	27 899
Actifs non courants			
Trésorerie soumise à des restrictions	13	2 500	–
Immobilisations corporelles	8	13 545	6 006
Actifs au titre des droits d'utilisation	9	11 089	–
Immobilisations incorporelles	10	512	55
Autres actifs non courants	11	402	349
		80 783 \$	34 309 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Ligne de crédit	13	1 540 \$	500 \$
Créditeurs et charges à payer	12	30 704	11 343
Produits différés		5 923	2 522
Partie courante de la dette à long terme	13	31	528
Partie courante des obligations découlant de contrats de location	14	1 273	–
		39 471	14 893
Passifs non courants			
Dette à long terme	13	12 460	1 564
Obligations découlant de contrats de location	14	11 451	–
Autres passifs non courants	5	–	1 396
		63 382	17 853
Capitaux propres			
Actions ordinaires	15	56 598	36 283
Surplus d'apport		2 349	782
Déficit		(41 546)	(20 609)
		17 401	16 456
		80 783 \$	34 309 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

GOODFOOD MARKET CORP.

États consolidés du résultat net et du résultat global

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions)

	Notes	2019	2018
Produits		161 333 \$	70 502 \$
Coût des marchandises vendues		121 023	55 842
Bénéfice brut		40 310	14 660
Charges			
Frais de vente et charges générales et administratives		58 284	23 618
Amortissements		2 617	461
Perte résultant de la sortie d'immobilisations corporelles		–	113
		60 901	24 192
Charges financières nettes (produits financiers nets)	16	346	(98)
Perte nette, représentant le résultat global pour l'exercice		(20 937) \$	(9 434) \$
Perte par action de base et diluée	17	(0,38) \$	(0,19) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GOODFOOD MARKET CORP.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions)

	Notes	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Déficit	Total
		Nombre	Montant			
Solde au 31 août 2017		47 753 832	27 144 \$	382 \$	(11 175)\$	16 351 \$
Perte nette		–	–	–	(9 434)	(9 434)
Émission d'actions	15	4 000 000	10 000	–	–	10 000
Frais d'émission d'actions	15	–	(926)	–	–	(926)
Paievements fondés sur des actions	19	–	–	458	–	458
Exercice d'options sur actions	19	71 413	65	(58)	–	7
Solde au 31 août 2018		51 825 245	36 283 \$	782 \$	(20 609)\$	16 456 \$
Perte nette		–	– \$	– \$	(20 937)\$	(20 937)\$
Émission d'actions	15	6 019 212	21 067	–	–	21 067
Frais d'émission d'actions	15	–	(1 497)	–	–	(1 497)
Paievements fondés sur des actions	19	–	–	1 810	–	1 810
Exercice d'options sur actions	19	879	5	(2)	–	3
Options sur actions réglées en trésorerie	19	–	–	(99)	–	(99)
Exercice d'options de rémunération des mandataires	15	299 064	740	(142)	–	598
Solde au 31 août 2019		58 144 400	56 598 \$	2 349 \$	(41 546)\$	17 401 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GOODFOOD MARKET CORP.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation			
Perte nette		(20 937) \$	(9 434) \$
Ajustements pour :			
Amortissements		2 617	461
Paievements fondés sur des actions	19	1 810	458
Options sur actions réglées en trésorerie	19	(99)	–
Perte résultant de la sortie d'immobilisations corporelles		–	113
Charges financières nettes (produits financiers nets)	16	346	(98)
Autres actifs non courants		(91)	(165)
Autres passifs non courants		–	1 173
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation			
Montants à recevoir au titre des taxes de vente		(355)	(883)
Stocks		(3 150)	(1 203)
Autres actifs courants		(543)	(34)
Créditeurs et charges à payer		17 881	8 107
Produits différés		3 401	1 681
		880	176
Activités de financement			
Prélèvements sur la ligne de crédit, montant net		1 040	500
Produit de l'émission d'instruments d'emprunt à long terme	13	12 500	2 500
Coûts d'émission de titres d'emprunt	13	(64)	(13)
Remboursement sur la dette à long terme	13	(1 983)	(1 007)
Produit de l'exercice d'options sur actions		3	7
Produit de l'exercice d'options de rémunération des mandataires	15	598	–
Produit de l'émission d'actions ordinaires	15	21 067	10 000
Frais d'émission d'actions	15	(1 497)	(926)
Intérêts payés	5	(911)	(160)
Paievements d'obligations découlant de contrats de location		(1 198)	–
		29 555	10 901
Activités d'investissement			
Intérêts reçus	5	647	263
Acquisition d'immobilisations corporelles et dépôts	8	(7 640)	(4 431)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	(246)	(3)
		(7 239)	(4 171)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		23 196	6 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		24 453	17 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et trésorerie soumise à des restrictions, à la fin de l'exercice		47 649 \$	24 453 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 1 ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Goodfood Market Corp. (la « Société ») est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui est inscrite à la Bourse de Toronto. La principale installation de production et les bureaux administratifs de la Société sont établis à Montréal (Québec). La Société dispose aussi de deux installations de production secondaires situées en Alberta et au Québec, et l'ouverture d'une installation de production supplémentaire en Colombie-Britannique est prévue au début de l'année civile 2020.

La Société est un chef de file canadien de l'épicerie en ligne, livrant des solutions de repas frais facilitant pour ses membres, d'un océan à l'autre, la dégustation de délicieux repas à la maison chaque semaine. Les membres de Goodfood ont accès à une sélection unique de produits en ligne ainsi qu'à des prix exclusifs rendus possibles grâce à son écosystème relié directement au consommateur qui élimine le gaspillage de nourriture et les frais généraux de vente au détail.

En mars 2019, la Société a créé une filiale en propriété exclusive, Yumm Meal Solutions Corp. (la « filiale »). Depuis la création de la filiale, les présents états financiers sont préparés sur une base consolidée.

NOTE 2 RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables de la Société sont décrites en détail à la note 25.

Au 1^{er} septembre 2018, la Société a appliqué l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et elle a adopté de manière anticipée l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Les changements apportés aux principales méthodes comptables sont décrits à la note 5.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société a autorisé la publication des états financiers consolidés des exercices clos les 31 août 2019 et 2018, le 13 novembre 2019.

NOTE 3 MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 4 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

L'établissement des états financiers consolidés de la Société conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges et des notes y afférentes. L'incertitude à propos de ces hypothèses et estimations pourrait faire en sorte qu'un ajustement important doive être apporté à la valeur comptable des actifs ou des passifs dans les périodes futures. Ces hypothèses et ces estimations sont passées en revue continuellement. Les révisions des estimations comptables sont constatées de manière prospective.

Les principaux jugements, estimations et hypothèses de la Société sont présentés ci-après :

4.1 ÉVALUATION DES PRODUITS

Les produits sont présentés déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits, y compris les crédits de référence. Les montants des crédits sont estimés en fonction de l'historique et de l'expérience de la Société au titre du pourcentage d'utilisation de ces crédits. Le passif estimatif correspondant des crédits est inclus dans les produits différés.

4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Un jugement est nécessaire pour fixer la date à laquelle les immobilisations corporelles sont disponibles en vue de leur utilisation prévue. De plus, chaque date de clôture, la direction évalue si les immobilisations corporelles et incorporelles présentent des indicateurs de dépréciation. Pour les fins de son analyse, la direction se base sur son jugement en tenant compte des facteurs tels que l'environnement économique et le marché dans lequel évolue la Société, les prévisions budgétaires ainsi que l'obsolescence physique.

4.3 IMPÔT DIFFÉRÉ

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé qui peut être comptabilisé, en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant ainsi que des stratégies de planification fiscale futures. La Société a déterminé qu'elle ne pouvait pas comptabiliser des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées en avant (de plus amples renseignements sont présentés à la note 20).

NOTE 5 MODIFICATION TOUCHANT LES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

5.1 IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté par anticipation l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les chiffres correspondants au 31 août 2018 n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés selon l'IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») et l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (« IFRIC 4 »). Se reporter à la note 25.6 pour de plus amples renseignements sur la méthode comptable en vigueur avant et après le 1^{er} septembre 2018.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

À la première application, en ce qui concerne les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, la Société a choisi de comptabiliser les actifs au titre des droits d'utilisation en fonction de l'obligation locative correspondante de 7 456 \$, ajustée pour tenir compte des avantages incitatifs à la location différés et des paiements locatifs versés à la date de début ou avant cette date qui avaient été comptabilisés dans les autres passifs non courants, les autres actifs courants et les autres actifs dans l'état de la situation financière au 31 août 2018. En ce qui concerne les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17, la Société a évalué l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative à la valeur comptable antérieure des actifs au titre des contrats de location-financement de 100 \$ et des passifs au titre des contrats de location-financement de 100 \$, respectivement.

Ainsi, au 1^{er} septembre 2018, la Société a comptabilisé des obligations découlant de contrats de location de 7 556 \$ et des actifs au titre des droits d'utilisation de 6 173 \$, déduction faite des avantages incitatifs à la location différés de 1 396 \$ et des paiements locatifs versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date de 13 \$, sans incidence nette sur le déficit.

Pour évaluer les obligations locatives se rapportant à des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, la Société a actualisé les paiements locatifs futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} septembre 2018. Le taux moyen pondéré appliqué est de 5,53 %.

La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour maintenir l'évaluation des transactions qui sont des contrats de location à la date de première application, conformément aux évaluations antérieures effectuées aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4. La Société a appliqué la définition d'un contrat de location selon l'IFRS 16 aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} septembre 2018. De plus, la Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification aux contrats de location visant ses installations afin de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante, de nature locative. En outre, la Société a appliqué la mesure de simplification pour s'appuyer sur l'évaluation qu'elle a faite de ses contrats de location pour déterminer s'ils étaient déficitaires selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* et, plutôt que d'effectuer un test de dépréciation, elle a donc ajusté l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application du montant comptabilisé au titre de la provision pour les contrats de location déficitaires. Aucune perte n'a été comptabilisée à la date de transition.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements de la Société découlant de contrats de location simple au 31 août 2018, tels qu'ils ont été présentés antérieurement dans les états financiers audités annuels de la Société, et les obligations découlant de contrats de location comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} septembre 2018.

Engagements découlant de contrats de location simple au 31 août 2018	6 946 \$
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} septembre 2018	5 361
Paiements locatifs variables exclus conformément à l'IFRS 16	(742)
Options de renouvellement pour lesquelles il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées	2 837
Paiements locatifs minimaux sur les passifs au titre des contrats de location-financement au 31 août 2018	100
Obligations découlant de contrats de location comptabilisées au 1 ^{er} septembre 2018	7 556 \$

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

5.2 IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté l'IFRS 15 à l'aide de la méthode de l'effet cumulatif. L'effet de l'adoption de cette norme a été comptabilisé le 1^{er} septembre 2018, soit la date de la première application. Par conséquent, les chiffres correspondants au 31 août 2018 n'ont pas été retraités. Se reporter à la note 25.13 pour de plus amples renseignements sur la méthode comptable appliquée par la Société.

L'IFRS 15 remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (« IAS 18 »), l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. L'IFRS 15 préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment précis ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si, à quel montant, et quand les produits des activités ordinaires sont comptabilisés. Aux termes de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle des biens et services. L'exercice d'un jugement est nécessaire pour déterminer le moment du transfert du contrôle, que ce soit à un moment précis ou au fil du temps.

La Société tire des produits de la vente de solutions de repas. L'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence sur les méthodes comptables employées par la Société pour comptabiliser ses produits, car en vertu de l'IFRS 15 et de l'IAS 18, la Société comptabilise les produits à un moment précis, soit au moment de la livraison des solutions de repas lorsque les critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie sont satisfaits. La Société comptabilise les produits différés jusqu'au moment de la livraison, car les abonnés effectuent leurs paiements à l'avance. Ces produits différés sont comptabilisés sur une courte période étant donné que les solutions de repas sont payées par le client peu de temps avant la livraison.

Dans le cadre de l'analyse en cinq étapes, la société a identifié les contrats conclus avec des clients ainsi que les obligations de prestation qu'ils contiennent, déterminé le prix des transactions ainsi que leur attribution aux obligations de prestation et confirmé le caractère adéquat de sa politique de comptabilisation des produits à un moment précis, c'est-à-dire au moment où la Société transfère le contrôle des biens aux clients.

5.3 IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté l'IFRS 9 qui précise les exigences portant sur la comptabilisation, l'évaluation, la dépréciation, la décomptabilisation et les règles générales de comptabilité de couverture. Cette norme simplifie le classement d'un actif financier, au coût amorti ou à la juste valeur, comparativement aux multiples classements permis aux termes de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Cette norme exige également qu'une seule méthode de calcul de la dépréciation soit utilisée, comparativement aux différentes méthodes de calcul de la dépréciation selon l'IAS 39. La méthode selon l'IFRS 9 s'appuie sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La norme inclut également des directives sur le classement et l'évaluation des passifs financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts de garantie et les montants à recevoir qui étaient classés comme des prêts et créances en vertu de l'IAS 39 sont classés comme des actifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti. Il n'y a aucun changement quant à l'évaluation initiale des actifs financiers de la Société.

Les créiteurs et charges à payer et la dette à long terme qui étaient classés comme autres passifs en vertu de l'IAS 39 sont classés comme des passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti. Il n'y a aucun changement quant à l'évaluation initiale des passifs financiers de la Société.

La transition à l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur l'état de la situation financière de la Société au 1^{er} septembre 2018.

5.4 MODIFICATION DE LA MÉTHODE COMPTABLE CONCERNANT LE CLASSEMENT DES INTÉRÊTS

La Société a décidé de modifier sa méthode comptable concernant le classement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie des intérêts payés et reçus. Les intérêts payés sont classés dans les activités de financement et les intérêts reçus sont classés dans les activités d'investissement, tandis qu'ils étaient tous deux auparavant classés dans les activités d'exploitation. Pour rendre compte de cette modification de méthode comptable, la Société a révisé les chiffres de 2018. La Société estime que la nouvelle méthode est préférable puisqu'elle harmonise plus étroitement les versements d'intérêts avec l'utilisation du produit tiré des financements. De plus, les versements d'intérêts ont augmenté en raison de l'accroissement de la dette et de l'adoption de l'IFRS 16, facteurs non liés aux activités d'exploitation.

NOTE 6 STOCKS

Le coût des stocks comptabilisés en charges dans le coût des marchandises vendues au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 s'établissait à 99 234 \$ (45 274 \$ en 2018).

	2019	2018
Aliments	2 835 \$	889 \$
Matériel d'emballage	1 523	570
Produits en cours	377	126
	4 735 \$	1 585 \$

NOTE 7 AUTRES ACTIFS COURANTS

	2019	2018
Montants à recevoir	606 \$	121 \$
Charges payées d'avance	180	71
Autres	53	12
	839 \$	204 \$

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Matériel informatique	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût :						
Solde au 31 août 2017	56 \$	222 \$	108 \$	7 \$	1 951 \$	2 344 \$
Entrées	144	667	126	121	3 203	4 261
Transferts	23	1 014	–	4 117	(5 154)	–
Sorties	–	(128)	–	–	–	(128)
Solde au 31 août 2018	223 \$	1 775 \$	234 \$	4 245 \$	– \$	6 477 \$
Entrées	493	4 827	440	55	3 011	8 826
Transferts	–	–	–	2 779	(2 779)	–
Reclassement vers les actifs au titre des droits d'utilisation	–	(122)	–	–	–	(122)
Solde au 31 août 2019	716 \$	6 480 \$	674 \$	7 079 \$	232 \$	15 181 \$
Amortissement cumulé :						
Solde au 31 août 2017	6 \$	26 \$	12 \$	– \$	– \$	44 \$
Amortissement	27	128	56	231	–	442
Sorties	–	(15)	–	–	–	(15)
Solde au 31 août 2018	33 \$	139 \$	68 \$	231 \$	– \$	471 \$
Amortissement	97	390	148	552	–	1 187
Reclassement vers les actifs au titre des droits d'utilisation	–	(22)	–	–	–	(22)
Solde au 31 août 2019	130 \$	507 \$	216 \$	783 \$	– \$	1 636 \$
Valeur comptable nette :						
Solde au 31 août 2018	190 \$	1 636 \$	166 \$	4 014 \$	– \$	6 006 \$
Solde au 31 août 2019	586	5 973	458	6 296	232	13 545

Au 31 août 2019, des acquisitions d'immobilisations corporelles de 1 273 \$ (111 \$ au 31 août 2018) étaient incluses dans les créditeurs et charges à payer et des transferts d'améliorations locatives de 38 \$ (147 \$ au 31 août 2018) se rapportaient à l'amortissement inscrit à l'actif.

Au 31 août 2019, des dépôts sur immobilisations corporelles de 115 \$ (101 \$ au 31 août 2018) étaient inclus dans les autres actifs non courants. En 2019, des dépôts sur immobilisations corporelles de 101 \$ inclus dans les autres actifs non courants au 31 août 2018 ont été transférés aux immobilisations corporelles.

Au 31 août 2018, des entrées de matériel et outillage de 100 \$ se rapportaient à des contrats de location-financement.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 9 ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

	Installations	Matériel roulant	Autre matériel	Total
Solde au 1 ^{er} septembre 2018	5 835 \$	100 \$	238 \$	6 173 \$
Entrées	5 614	421	357	6 392
Sorties	–	–	(39)	(39)
Amortissement	(1 101)	(231)	(105)	(1 437)
Solde au 31 août 2019	10 348 \$	290 \$	451 \$	11 089 \$

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Propriété intellectuelle	Immobilisations incorporelles en cours d'élaboration	Total
Coût :				
Solde au 31 août 2017	91 \$	– \$	– \$	91 \$
Entrées	3	–	–	3
Solde au 31 août 2018	94 \$	– \$	– \$	94 \$
Entrées	130	74	284	488
Solde au 31 août 2019	224 \$	74 \$	284 \$	582 \$
Amortissement cumulé :				
Solde au 31 août 2017	20 \$	– \$	– \$	20 \$
Amortissement	19	–	–	19
Solde au 31 août 2018	39 \$	– \$	– \$	39 \$
Amortissement	31	–	–	31
Solde au 31 août 2019	70 \$	– \$	– \$	70 \$
Valeur comptable nette :				
Solde au 31 août 2018	55 \$	– \$	– \$	55 \$
Solde au 31 août 2019	154 \$	74 \$	284 \$	512 \$

Au 31 août 2019, des acquisitions d'immobilisations incorporelles de 242 \$ (néant au 31 août 2018) étaient incluses dans les créditeurs et charges à payer.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 11 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2019	2018
Dépôts de garantie	287 \$	229 \$
Dépôts sur immobilisations corporelles	115	101
Autres	–	19
	402 \$	349 \$

NOTE 12 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Créditeurs	23 961 \$	9 366 \$
Charges à payer	6 743	1 977
	30 704 \$	11 343 \$

NOTE 13 DETTE

	Notes	2019	2018
Financements portant intérêt :			
Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux préférentiel de la banque majoré de 2,5 %, échéant en novembre 2021	13.1	10 000 \$	– \$
Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux préférentiel de la banque majoré de 2,5 %, échéant en novembre 2021	13.1	2 500	–
Contrats de location-financement :			
Contrats de location-financement à des taux d'intérêt implicites de néant (de 6,28 % à 6,79 % en 2018), échéant entre janvier 2020 et mars 2023	5.1	–	100
Emprunts échus :			
Emprunt à terme non garanti, taux variable (6,80 % en 2018)		–	2
Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux préférentiel de la banque majoré de 3,25 %		–	2 000
		12 500 \$	2 102 \$
Swaps de taux d'intérêt	13.2	46	–
Coûts de financement non amortis		(55)	(10)
		12 491 \$	2 092 \$
Partie courante de la dette à long terme		(31)	(528)
		12 460 \$	1 564 \$

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

13.1 FACILITÉ DE CRÉDIT

En septembre 2017, la Société a obtenu un engagement auprès d'une banque à charte canadienne afin que celle-ci lui fournisse une facilité de crédit garantie, laquelle se compose d'un emprunt à terme de cinq ans à taux variable d'un montant de 2 500 \$, d'une ligne de crédit renouvelable de 500 \$ ainsi que d'un montant disponible sur cartes de crédit totalisant 500 \$. La facilité de crédit était garantie par les stocks et par une hypothèque mobilière de premier rang grevant les actifs de la Société.

Le 12 octobre 2017, l'emprunt à terme de 2 500 \$ portant intérêt à un taux variable correspondant au taux préférentiel de la banque majoré de 3,25 % (6,95 % au 31 août 2018) a été déboursé. L'emprunt à terme était remboursable par versements trimestriels égaux de 125 \$, du 30 novembre 2017 au 31 août 2022. Le produit tiré de l'emprunt à terme a été utilisé pour refinancer la dette à long terme de la Société et financer les dépenses d'investissement et a également servi à d'autres fins générales de l'entreprise. Au 31 août 2018, le solde de l'emprunt à terme était de 2 000 \$ et la ligne de crédit d'exploitation avait été entièrement prélevée. Au 31 août 2019, la facilité de crédit garantie obtenue auprès d'une banque à charte canadienne était entièrement remplacée par la facilité de crédit obtenue auprès de l'institution financière canadienne décrite ci-dessous.

En novembre 2018, la Société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un emprunt à terme garanti de trois ans de 10 000 \$, une ligne de crédit renouvelable de 2 500 \$ et un autre financement à court terme de 1 000 \$. Cette facilité de crédit est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant les biens meubles et immeubles de la Société. Le produit du financement a été utilisé pour financer des dépenses en immobilisations liées à l'expansion, investir dans l'automatisation et refinancer la dette à long terme de la Société. En avril 2019, l'institution financière canadienne a augmenté le montant de l'autre financement à court terme, le faisant passer de 1 000 \$ à 3 000 \$. En août 2019, la Société a obtenu auprès de la même institution financière canadienne un autre emprunt à terme garanti de 2 500 \$, assorti des mêmes modalités que l'emprunt à terme obtenu en novembre 2018. L'institution financière canadienne a aussi augmenté le montant de la ligne de crédit renouvelable, le faisant passer de 2 500 \$ à 10 000 \$, et le montant de l'autre financement à court terme, le faisant passer de 3 000 \$ à 5 000 \$.

Au 31 août 2019, sur les emprunts à terme portant intérêt à un taux variable correspondant au taux CDOR majoré de 2,50 % (4,46 % au 31 août 2019), une somme de 12 500 \$ était déboursée. Les emprunts à terme sont remboursables en versements trimestriels de 125 \$ et de 31 \$ à partir du 4 décembre 2020 et du 31 août 2020, respectivement, avec un remboursement du solde à la fin du terme en novembre 2021. Au 31 août 2019, un montant de 1 540 \$ de la ligne de crédit renouvelable portant intérêt à un taux variable correspondant au taux CDOR majoré de 2,50 % (4,46 % au 31 août 2019) avait été déboursé. Des frais d'émission d'instruments d'emprunt de 64 \$ ont été engagés et sont comptabilisés en réduction de la dette à la date d'émission des instruments d'emprunt. Pour l'exercice clos le 31 août 2019, des frais d'émission d'instruments d'emprunt de 9 \$ (2 \$ en 2018) ont été amortis et comptabilisés dans les charges financières nettes.

Au 31 août 2019, la Société détenait des cartes de crédit d'entreprise servant à des fins commerciales dont la limite autorisée globale s'élevait à 7 875 \$ (1 365 \$ au 31 août 2018), ce qui comprend un autre financement à court terme accordé par une institution financière canadienne s'élevant à 5 000 \$. Les montants à payer relativement aux cartes de crédit sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

La facilité de crédit comprend une garantie obligatoire de 2 500 \$ placé dans un compte de trésorerie soumise à des restrictions ainsi que des clauses restrictives de nature financière, que la Société respectait au 31 août 2019.

13.2 SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Le 1^{er} mars 2019, la Société a conclu avec la même institution financière canadienne un contrat de swap aux termes duquel la Société a fixé le taux d'intérêt annuel à 2,22 % majoré de 2,50 % visant un montant notionnel de 2 500 \$, jusqu'en novembre 2021. Grâce à ce contrat, la Société est parvenue à fixer à 4,72 % le taux d'intérêt applicable à cette tranche de sa dette à long terme.

Le 14 mars 2019, la Société a conclu un deuxième contrat de swap avec la même institution financière canadienne aux termes duquel la Société a fixé le taux d'intérêt annuel à 2,07 % majoré de 2,50 % visant un montant notionnel de 1 263 \$, jusqu'en novembre 2021. Grâce à ce contrat, la Société est parvenue à fixer à 4,57 % le taux d'intérêt applicable à cette tranche de sa dette à long terme.

Au 31 août 2019, les swaps de taux d'intérêt de la Société étaient classés en tant que passifs financiers dérivés non désignés comme instruments de couverture. Conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de la Société sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes liés à la juste valeur sont présentés dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net et du résultat global de la Société. Pour la période close le 31 août 2019, une perte liée à la juste valeur de 46 \$ est présentée dans les charges financières nettes (note 16) et un passif correspondant est présenté dans la dette à long terme.

13.3 VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital exigibles sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Versements de capital
2020	31 \$
2021	500
2022	11 969

NOTE 14 OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente les obligations locatives de la Société.

	31 août 2019
Solde au 1^{er} septembre 2018	7 556 \$
Entrées	6 392
Sorties	(26)
Paiements au titre des obligations locatives	(1 840)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	642
Obligations locatives au 31 août 2019	12 724 \$

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Le tableau suivant présente une analyse des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations découlant de contrats de location.

	31 août 2019
Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés	
Moins de un an	1 874 \$
De un an à cinq ans	7 050
Plus de cinq ans ¹⁾	6 944
Total des obligations découlant de contrats de location non actualisées au 31 août 2019	15 868 \$
Obligations découlant de contrats de location au 31 août 2019	12 724 \$
Partie courante	1 273
Partie non courante	11 451 \$

¹⁾ Au 31 août 2019, des paiements locatifs futurs de 5 591 \$, pour lesquels la Société a la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement, ont été comptabilisés dans les obligations découlant de contrats de location, ce qui représente des flux de trésorerie non actualisés de 6 443 \$.

À l'exception des flux de trésorerie futurs liés à l'installation en Colombie-Britannique décrits ci-après, il n'y a pas de sorties de trésorerie futures liées à des contrats de location auxquelles la Société est potentiellement exposée qui n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation des obligations découlant de contrats de location.

Installation en Colombie-Britannique

Le 3 juillet 2019, la Société a signé un contrat de location de dix ans assorti d'une option de renouvellement de cinq ans visant une installation de production de 84 000 pieds carrés située à Vancouver (Colombie-Britannique), Canada. La date de livraison attendue de l'installation de production est le 1^{er} octobre 2019 et la date de début des paiements de loyer est le 15 janvier 2020. La direction a l'intention de commencer à exploiter la nouvelle installation au début de l'année civile 2020. Les paiements de loyer fixes représentent un engagement total de 14 630 \$. Étant donné qu'au 31 août 2019 la Société n'avait pas d'actif au titre du droit d'utilisation, l'installation n'a pas été prise en compte en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation et aucune obligation locative correspondante n'a été constatée.

NOTE 15 CAPITAL-ACTIONS

15.1 ÉMISSIONS D' ACTIONS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Dans le cadre d'un appel public à l'épargne réalisé le 7 mai 2018, la Société a émis 4 000 000 d'actions ordinaires (dont 60 000 actions ordinaires ont été achetées par des membres du Conseil et principaux dirigeants) au prix de 2,50 \$ l'action pour un produit brut de 10 000 \$, diminué des frais d'émission d'actions de 926 \$.

Dans le cadre d'un appel public à l'épargne réalisé le 22 février 2019, la Société a émis 6 019 212 actions ordinaires (dont 26 500 actions ordinaires ont été achetées par des membres du Conseil et principaux dirigeants) au prix de 3,50 \$ l'action pour un produit brut de 21 067 \$, diminué des frais d'émission d'actions de 1 497 \$.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Au cours de la période close le 31 août 2019, 879 actions ordinaires (71 413 actions ordinaires en 2018) de la Société ont été émises par suite de l'exercice d'options sur actions (se reporter à la note 19).

15.2 EXERCICE D'OPTIONS DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES

Dans le cadre du placement privé que la Société a réalisé le 1^{er} juin 2017, 405 002 options de rémunération de deux ans ont été attribuées aux mandataires visant l'achat d'actions ordinaires de la Société au prix de 2,00 \$ l'action ordinaire. Au cours de la période close le 31 août 2019, 299 064 options ont été exercées pour un produit brut de 598 \$. Les autres options de rémunération des mandataires non exercées ont expiré le 1^{er} juin 2019.

NOTE 16 CHARGES FINANCIÈRES NETTES (PRODUITS FINANCIERS NETS)

	2019	2018
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	292 \$	162 \$
Charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	642	–
Produits d'intérêts	(687)	(280)
Perte de change	53	20
Perte liée à la juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt (note 13.2)	46	–
	346 \$	(98) \$

NOTE 17 PERTE PAR ACTION

	2019	2018
Perte nette	(20 937) \$	(9 434) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires	55 069 384	49 068 678
Perte par action, de base et diluée	(0,38) \$	(0,19) \$

L'exercice d'options sur actions et l'émission d'actions sont pondérés à partir de la date de transaction.

Les options sur actions ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires considérant que leur inclusion aurait été antidilutive en raison de la perte nette constatée par la Société.

NOTE 18 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

	2019	2018
Charge au titre des avantages à court terme	39 419 \$	18 753 \$
Charge au titre des contrats de location simple	–	816

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 19 RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Société a mis en place un régime d'options sur actions afin d'attirer et de retenir les membres du personnel, les consultants, les administrateurs et les dirigeants. Le régime prévoit l'attribution d'options visant l'achat d'actions ordinaires. À tout moment, le nombre d'options sur actions réservées en vue de leur émission équivaut à 7,5 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Selon le régime, les droits liés aux options sont généralement acquis sur une période de quatre ans et expirent huit ans après la date d'attribution. Au 31 août 2019, 450 661 options sur actions pouvaient être émises (1 165 791 en 2018).

Le total des paiements fondés sur des actions comptabilisés au titre du régime d'options sur actions s'établissait à 1 810 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2019 (458 \$ en 2018).

Au cours de la période close le 31 août 2019, 2 661 531 options (787 666 options en 2018) ont été attribuées à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,89 \$ (2,55 \$ en 2018) par option dont 1 156 766 options (300 000 options en 2018) ont été attribuées aux principaux dirigeants et membres du Conseil.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 se chiffrait à 1,36 \$ (1,42 \$ en 2018) et était estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Volatilité	53 %	65 %
Taux d'intérêt sans risque	1,84 %	2,07 %
Durée de vie attendue des options	5,1 ans	5,1 ans
Valeur de l'action ordinaire à la date d'attribution	2,89 \$	2,55 \$
Prix d'exercice	2,89 \$	2,55 \$

Le tableau suivant présente des informations relatives à l'évolution des options sur actions :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 425 471	1,96 \$	751 581	1,07 \$
Attribution	2 661 531	2,89	787 666	2,55
Exercice	(879)	2,62	(71 413)	0,10
Options sur actions réglées en trésorerie ¹⁾	(74 740)	1,62	—	—
Renonciation	(101 214)	2,85	(42 363)	0,30
En circulation à la clôture de l'exercice	3 910 169	2,57	1 425 471	1,96
Exercçables à la clôture de l'exercice	639 039	1,60 \$	322 483	1,02 \$

¹⁾ Le 4 décembre 2018, la Société a consenti exceptionnellement à régler en trésorerie un certain nombre d'options sur actions dont les droits étaient acquis détenues par deux membres de la direction. Le montant net du règlement en trésorerie s'est élevé à 99 \$ et correspond à la différence entre la juste valeur des actions à la date du règlement et le prix d'exercice des options sur actions. Aucune autre option sur actions ne peut être ou ne fera l'objet d'un règlement net en trésorerie dans l'avenir.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Pour l'exercice clos le 31 août 2019, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 2,94 \$ (2,94 \$ en 2018).

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation aux 31 août 2019 et 2018 :

	Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Options exerçables
Solde au 31 août 2019				
	Moins de 1,00 \$	178 834	6,81	178 834
	1,00 \$ – 1,99 \$	283 718	5,98	109 808
	2,00 \$ – 2,49 \$	203 325	6,87	143 050
	2,50 \$ – 2,99 \$	2 313 573	7,08	207 347
	3,00 \$ – 3,49 \$	930 719	7,67	–
		3 910 169	7,12	639 039
Solde au 31 août 2018				
	Moins de 1,00 \$	178 834	6,75	146 236
	1,00 \$ – 1,99 \$	347 820	6,98	86 955
	2,00 \$ – 2,49 \$	215 082	6,98	89 292
	2,50 \$ – 2,99 \$	683 735	7,71	–
		1 425 471	7,30	322 483

NOTE 20 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant établit le rapprochement de l'impôt sur le résultat au taux d'imposition prévu par la loi de 26,6 % applicable à la Société (26,7 % en 2018) et du total des charges d'impôt pour les exercices clos les 31 août :

	2019	2018
Perte avant impôt sur le résultat	(20 937) \$	(9 434) \$
Économie d'impôt au taux combiné canadien prévu par la loi	(5 569)	(2 519)
Diminution résultant des éléments suivants :		
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	5 045	2 387
Différences permanentes	520	132
Autres	4	–
Total de la charge d'impôt sur le résultat	– \$	– \$

La variation des différences temporaires au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 s'établit comme suit :

	Solde au 31 août 2018	Comptabilisés dans le résultat	Solde au 31 août 2019
Actifs d'impôt différé :			
Obligation découlant de contrats de location	1 748 \$	988 \$	2 736 \$
Passifs d'impôt différé :			
Immobilisations corporelles	(1 748)	(988)	(2 736)
	– \$	– \$	– \$

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Aux 31 août 2019 et 2018, les actifs d'impôt différé non comptabilisés de la Société s'élevaient à:

	2019	2018
Actifs d'impôt différé		
Perte nette d'exploitation reportée en avant	8 241 \$	3 398 \$
Immobilisations corporelles	636	—
Frais d'émission d'actions	689	506
Immobilisations incorporelles	254	246
Autres passifs non courants	—	258
Autres	47	20
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	9 867 \$	4 428 \$

La Société dispose de pertes fiscales d'exploitation reportées en avant de 31 097 \$ (12 824 \$ en 2018) et de différences temporaires déductibles non comptabilisées de 6 133 \$ (3 885 \$ en 2018) qui sont disponibles pour réduire le revenu imposable. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la Société pourrait imputer ces actifs d'impôt.

Au 31 août 2019, les montants et les dates d'expiration de ces pertes fiscales reportées en avant se présentaient comme suit :

2035	49 \$
2036	712
2037	3 547
2038	8 516
2039	18 273
	31 097 \$

NOTE 21 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir inclus dans les autres actifs courants, de la trésorerie soumise à des restrictions, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs, et de la ligne de crédit ainsi que des créditeurs et charges à payer avoisinait leur valeur comptable respective à la date de l'état consolidé de la situation financière en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La Société a déterminé que la juste valeur de sa dette à long terme avoisine la valeur comptable de celle-ci, puisqu'elle porte intérêt à des taux sur le marché pour des instruments financiers assortis de modalités et de risques similaires.

Au 31 août 2019, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt était estimée à l'aide de données de niveau 2.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 22 RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte inattendue si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société surveille régulièrement son exposition au risque de crédit et prend des mesures pour réduire la probabilité que cette exposition se traduise par une perte. L'exposition de la Société au risque de crédit est principalement attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie de même qu'aux montants à recevoir inclus dans les autres actifs courants, à la trésorerie soumise à des restrictions et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers. La direction est d'avis que ce risque de crédit est limité puisque la Société traite avec de grandes institutions financières en Amérique du Nord et avec un fournisseur de traitement de paiements reconnu internationalement.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme et la ligne de crédit renouvelable de la Société portent intérêt à des taux variables qui sont déterminés par un taux de base établi par le prêteur, majoré d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée à un risque de taux d'intérêt attribuable à la fluctuation des taux de base du prêteur. La Société gère son risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, comme il est décrit à la note 13.

Analyse de sensibilité du risque de taux d'intérêt

Une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas eu d'incidence importante sur la perte nette de la Société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins en matière d'exploitation. La Société prépare ses budgets et ses prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

Gestion du capital

En matière de gestion du capital, l'objectif de la Société consiste à faire en sorte que ses liquidités soient suffisantes pour financer ses activités afin de maximiser la protection du capital et d'offrir des rendements du capital investi concurrentiels. Pour financer ses activités, la Société a compté sur des placements publics et privés, des billets convertibles et des instruments d'emprunt à long terme et à court terme, qui sont inclus dans la définition du capital selon la Société. La Société gère ses excédents de trésorerie de façon à faire en sorte qu'elle dispose de réserves suffisantes pour financer ses opérations et ses dépenses d'investissement.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Le tableau qui suit présente les montants dus aux échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés, aux 31 août :

	2019				
	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels³⁾	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Ligne de crédit	1 540 \$	1 540 \$	1 540 \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	30 704	30 704	30 704	–	–
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme ^{1), 2)}	12 491	13 755	597	13 158	–
	44 735 \$	45 999 \$	32 841 \$	13 158 \$	– \$
	2018				
	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Ligne de crédit	500 \$	500 \$	500 \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	11 343	11 343	11 343	–	–
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme ^{1), 2)}	2 092	2 415	658	1 757	–
	13 935 \$	14 258 \$	12 501 \$	1 757 \$	– \$

¹⁾ En novembre 2018, la Société a signé une nouvelle entente relative à la dette dont le produit a été utilisé en partie pour refinancer la dette à long terme au 31 août 2018 (se reporter à la note 13 pour plus de précisions).

²⁾ Au 31 août 2019, un taux d'intérêt de 4,46 % (6,95 % en 2018) a été utilisé pour déterminer les versements d'intérêts estimés sur la tranche de la dette à long terme à taux variable de la Société, et des taux d'intérêt de 4,72 % et de 4,57 % ont été utilisés pour déterminer les versements d'intérêts sur la tranche de la dette à long terme à taux fixe de la Société.

³⁾ Se reporter à la note 14 pour plus de précisions sur les paiements contractuels exigibles au titre des obligations découlant de contrats de location.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

NOTE 23 PARTIES LIÉES

Le chef de la direction et le président et chef de l'exploitation sont des actionnaires détenant le contrôle de la Société et sont membres du conseil de la Société. Le chef de la direction est également le président du conseil.

23.1 PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées sont les suivantes :

- Le 22 février 2019, dans le cadre d'un appel public à l'épargne décrit à la note 15, 26 500 actions ordinaires ont été achetées par des membres du Conseil et principaux dirigeants au prix de 3,50 \$ l'action.
- Le 7 mai 2018, dans le cadre d'un appel public à l'épargne décrit à la note 15, 60 000 actions ordinaires ont été achetées par des membres du conseil et principaux dirigeants au prix de 2,50 \$ l'action.

Ces transactions ont été comptabilisées au montant de la contrepartie versée tel qu'il a été établi et convenu par les parties liées.

23.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil, le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants comptabilisée dans la perte nette :

	2019	2018
Avantages à court terme (y compris les jetons de présence)	1 963 \$	867 \$
Paiements fondés sur des actions	1 062	356

NOTE 24 BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTE 25 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

25.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société et de la filiale.

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant de ces rendements. La Société réévalue si elle contrôle une entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments susmentionnés ont changé. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et elle continue d'être consolidée jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

25.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds détenus auprès d'institutions financières, des dépôts en cours et des dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

25.3 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût comprend les coûts d'acquisition déduction faite des rabais et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

25.4 TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions désigne la trésorerie qui fait l'objet de restrictions spécifiques quant à l'utilisation que la Société peut en faire. La trésorerie soumise à des restrictions se compose principalement de la trésorerie détenue en garantie, qui est assujettie aux modalités de l'accord de financement (se reporter à la note 13).

25.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

25.5.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif et à sa mise en état de fonctionnement en vue de son utilisation prévue.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans la perte nette.

25.5.2 DÉPENSES ULTÉRIEURES

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans la perte nette lorsqu'ils sont engagés.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

25.5.3 AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle, et est comptabilisé dans la perte nette selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis et reflètent le coût des immobilisations corporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'usage auquel elles sont destinées. Les actifs en cours de construction commenceront à être amortis lorsqu'ils seront prêts à l'usage auquel ils sont destinés. Les estimations au titre des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont réexaminées chaque date de clôture et ajustées de manière prospective au besoin.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit :

Actif	Période
Mobilier et agencements	3 à 5 ans
Matériel et outillage	3 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du contrat et de la durée d'utilité

25.6 CONTRATS DE LOCATION

La Société a appliqué l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, les chiffres correspondants n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4. Les méthodes comptables aux termes de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4 sont présentées séparément.

Méthode applicable depuis le 1^{er} septembre 2018

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté par anticipation l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui précise la méthode qui doit être employée pour comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. La méthode comptable de la Société en vertu de l'IFRS 16 est la suivante :

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Cette méthode est appliquée aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} septembre 2018.

Actif au titre du droit d'utilisation

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, soit en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 0 à 11 ans pour les installations, le matériel roulant et tout autre matériel. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Obligation locative

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Pour déterminer son taux d'emprunt marginal, la Société obtient les taux d'intérêt de sources de financement externes et apporte certains ajustements afin de refléter les modalités du contrat de location et le type d'actif loué.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes (y compris en substance), le prix d'exercice aux termes d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, et les paiements de loyers au cours d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable d'exercer son option de renouvellement.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement attribuable au fait que la Société modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation, ou lorsqu'un paiement de loyer fixe en substance est modifié.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Méthode applicable avant le 1^{er} septembre 2018

La méthode comptable appliquée par la Société en vertu de l'IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), était la suivante :

Pour déterminer si un accord était, ou contenait, un contrat de location, il convenait de se fonder sur la substance de l'accord à la passation du contrat. L'accord était, ou contenait un contrat de location, si l'exécution de l'accord dépendait de l'utilisation d'un actif spécifique et que l'accord conférait un droit d'utiliser l'actif, même si cet actif ne pouvait être explicitement identifié dans un accord.

Un contrat de location était classé en tant que contrat de location-financement ou contrat de location simple à la date de passation dudit contrat. Un contrat de location qui transférait à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien était classé en tant que contrat de location-financement.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Les contrats de location-financement étaient inscrits au bilan au début de la période de location à la juste valeur de la propriété louée à la date de passation du contrat ou, si elle était moindre, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location étaient ventilés entre les charges financières et l'amortissement de l'obligation locative de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières étaient comptabilisées dans la perte nette au poste des charges financières nettes (produits financiers nets).

Un actif loué était amorti sur la durée d'utilité de l'actif. Toutefois, s'il n'y avait pas certitude raisonnable que la Société deviendrait propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif était amorti sur la plus courte de la durée d'utilité estimée de l'actif et de la durée du contrat de location.

Un contrat de location simple était un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les paiements au titre des contrats de location simple étaient comptabilisés dans la perte nette selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location étaient comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

25.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

25.7.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur.

25.7.2 DÉPENSES ULTÉRIEURES

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans la perte nette lorsqu'elles sont engagées.

25.7.3 AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé dans la perte nette selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée estimée des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles en cours d'élaboration ne sont pas amorties et reflètent le coût des immobilisations corporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'usage auquel elles sont destinées. Les immobilisations incorporelles commenceront à être amorties lorsqu'elles seront prêtes à l'usage auquel elles sont destinées.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice considéré et la période correspondante sont les suivantes :

Actif	Période
Logiciels	5 ans
Propriété intellectuelle	5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture et ajustés de manière prospective au besoin.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

25.8 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Société revoit la valeur comptable de ses actifs non financiers, qui incluent les actifs incorporels ayant une durée d'utilité déterminée et les immobilisations corporelles, chaque date de clôture afin de déterminer si des événements particuliers ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une unité génératrice de trésorerie (« UGT »). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la perte nette.

25.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté l'IFRS 9 qui précise les exigences portant sur la comptabilisation, l'évaluation, la dépréciation, la décomptabilisation et les règles générales de comptabilité de couverture. Cette norme simplifie le classement d'un actif financier, au coût amorti ou à la juste valeur, comparativement aux multiples classements permis aux termes de l'IAS 39. Cette norme exige également qu'une seule méthode de calcul de la dépréciation soit utilisée, comparativement aux différentes méthodes de calcul de la dépréciation selon l'IAS 39. La méthode selon l'IFRS 9 s'appuie sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La norme inclut également des directives sur le classement et l'évaluation des passifs financiers.

25.9.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION INITIALE

Les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier ou un passif financier est évalué initialement à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission.

25.9.2 CLASSEMENT ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Actifs financiers – méthode applicable depuis le 1^{er} septembre 2018

Au moment de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – placement en titres d'emprunt, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – placement en titres de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société change le modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière qui suit le changement de modèle économique.

Coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : 1) sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et 2) ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Placement en titres d'emprunt

Un placement en titres d'emprunt est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : 1) sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et 2) ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société n'a pas désigné d'actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net et n'a aucun actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés dans la perte nette. Les profits ou pertes découlant de la décomptabilisation, le cas échéant, sont comptabilisés dans la perte nette.

Actifs financiers – méthode applicable avant le 1^{er} septembre 2018

Les actifs financiers étaient classés en quatre catégories :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier était classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il était classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il avait été désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables étaient comptabilisés dans la perte nette à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net étaient évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes, étaient comptabilisées dans la perte nette. La Société n'avait pas désigné d'actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Prêts et créances

Ces actifs étaient initialement évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils étaient comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classait sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses dépôts de garantie de même que ses montants à recevoir dans les prêts et créances.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs étaient initialement évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils étaient comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société n'avait aucun actif financier classé comme détenu jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs étaient évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils étaient évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux instruments d'emprunt, étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans les écarts de réévaluation. Lorsque ces actifs étaient décomptabilisés, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres était reclassé dans la perte nette. La Société n'avait aucun actif financier classé comme disponible à la vente.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et le montant net des profits et pertes, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisées dans la perte nette. Les profits ou pertes découlant de la décomptabilisation, le cas échéant, sont aussi comptabilisés dans la perte nette.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les swaps sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

25.9.3 DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance. La Société décomptabilise aussi un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie liés au passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie payée (y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs repris) est comptabilisée dans la perte nette.

25.9.4 COMPENSATION

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de les régler, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

25.9.5 DÉPRÉCIATION

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, l'IFRS 9 prévoit l'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues en remplacement du modèle fondé sur les pertes de crédit avérées établi dans l'IAS 39. Selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, la Société doit comptabiliser les pertes de crédit attendues et les variations de ces pertes à chaque date de clôture, de manière à refléter l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers. Même si la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie soumise à des restrictions sont assujettis aux exigences de l'IFRS 9 en matière de dépréciation, les pertes de crédit attendues qui ont été identifiées n'étaient pas significatives.

25.9.6 ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Lors de la détermination de la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les niveaux suivants :

Niveau 1 – Les données observables telles que les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 – Les données qui sont observables directement ou indirectement, autres que les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 3 – Les données pour lesquelles il n'existe aucune ou pratiquement aucune donnée de marché observable, et pour lesquelles l'entité est donc tenue de formuler ses propres hypothèses.

25.10 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières nettes.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société, ou une obligation courante découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée, car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable.

25.11 AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

25.12 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés et les administrateurs de la Société reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, par lesquels les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres).

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié, lequel est présenté plus en détail à la note 19. Ce coût est comptabilisé comme une charge de rémunération, outre une augmentation correspondante des capitaux propres (surplus d'apport), sur la période au cours de laquelle les conditions de rendement et de service (la période d'acquisition des droits) sont remplies. La charge cumulée est comptabilisée chaque date de clôture au titre des transactions réglées en instruments de capitaux propres jusqu'à ce que la date d'acquisition des droits rende compte de la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré. La charge ou le crédit inscrit aux états du résultat net et du résultat global de la période représente la variation du cumul des charges comptabilisé entre l'ouverture et la clôture de la période.

25.13 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté l'IFRS 15, à l'aide de la méthode de l'effet cumulatif. L'effet de l'adoption de cette norme a été comptabilisé le 1^{er} septembre 2018, soit la date de la première application. Par conséquent, les chiffres correspondants au 31 août 2018 n'ont pas été retraités. L'incidence de la première application de l'IFRS 15 est décrite à la note 5.2.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits. Les produits sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment de la livraison des solutions de repas lorsque les critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie sont satisfaits. Les produits différés sont constatés à la réception d'une contrepartie anticipée au titre des produits correspondants. Les crédits de vente et de référence sont également inclus dans les produits différés et sont évalués en fonction de la juste valeur des crédits de vente et de référence accordés, en tenant compte du pourcentage d'utilisation estimatif. Les crédits de vente et de référence sont comptabilisés dans les produits au moment de l'utilisation et lorsque la Société s'acquitte de son obligation.

25.14 IMPÔT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans la perte nette, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale pour les exercices considérés et tout ajustement de l'impôt à payer ou devant être récupéré relativement à des exercices antérieurs. Le montant de l'impôt exigible à payer ou à recevoir reflète la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou récupéré, compte tenu de l'incertitude liée à l'impôt, le cas échéant. Il est évalué d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible ne sont compensés que si certains critères sont respectés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable futur s'améliore. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur à l'égard duquel ces éléments pourront être imputés.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

L'évaluation de l'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que si certains critères sont respectés.

Taxes de vente

Les charges et les actifs sont comptabilisés sans tenir compte du montant des taxes de vente, sauf :

- lorsque la taxe de vente liée à un achat d'actifs ou de services n'est pas recouvrable auprès de l'autorité fiscale. En pareil cas, la taxe de vente est comptabilisée dans le coût d'acquisition de l'actif ou dans les charges, au besoin; et
- lorsque les créances clients et les dettes fournisseurs sont présentées incluant le montant de la taxe de vente.

Le montant net de la taxe de vente à recouvrer auprès de l'autorité fiscale ou à payer à celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs aux états consolidés de la situation financière.

25.15 DEVISES

Les transactions en monnaie étrangère sont composées d'achats de fournisseurs étrangers. Ces transactions sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les créateurs connexes libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les profits et les pertes de change résultant de cette conversion sont comptabilisés à leur montant net dans les charges financières nettes dans la perte nette.

25.16 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté de façon à inclure l'effet dilutif des options sur actions et des billets convertibles.

L'effet dilutif des options en cours est exclu à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action après dilution parce que son inclusion aurait été antidilutive en raison de la perte nette constatée par la Société (de plus amples renseignements sont présentés à la note 17).

25.17 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts et les profits de change. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les variations de la juste valeur des billets convertibles. Avant l'exercice clos le 31 août 2019, la Société comptabilisait les produits financiers et les charges financières en tant qu'activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société. Tel que décrit à la note 5.4, la Société a décidé de modifier sa méthode comptable concernant le classement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie des intérêts payés et reçus. Se reporter à la note 5.4 pour de plus amples renseignements.

GOODFOOD MARKET CORP.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et sur les options sur actions)

25.18 INFORMATION SECTORIELLE

La Société a déterminé qu'elle n'exploitait qu'un seul secteur opérationnel pour les exercices clos les 31 août 2019 et 2018.

NOTE 26 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Plusieurs nouvelles normes s'appliquent aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2019 et leur adoption anticipée est autorisée. Cependant, la Société n'a pas adopté par anticipation les normes nouvelles ou modifiées dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les normes et interprétations modifiées qui suivent ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

- Modifications des références au *Cadre conceptuel* dans les normes IFRS.
- Définition du terme « significatif » (modification d'IAS 1 et d'IAS 8).